

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 15 AVRIL 2024*Date de la convocation : 09 AVRIL 2024**L'an deux mille vingt-et-quatre, le quinze avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.***Présents :** CAMPS F, DUFOSSÉ D, MERIC M, LAFONT P, CABE A, CHAUVET F, MIR A., PEREIRA-SANTERRE J., POUILLET M.A., de SAINT BLANQUAT G., VALERO G.**Procurations :** COMMENGE S. à VALERO G., GOUZY S. à MERIC M., KOSMINSKY S. à CAMPS F.,**Absents :** DENOY S.**Secrétaire de séance :** MIR A.**2024-017 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire propose, de porter les taux d'imposition en 2024 comme suit

- Taxe foncière bâtie : 46.39%
- Taxe foncière non bâties : 142.35%
- Taxe d'habitation : 23.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.Le Maire,
Frédéric CAMPS